

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2016)
Heft: 1

Artikel: Stabiliser et prévenir
Autor: Wanner, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le brigadier Peter Wanner a été nommé le 1^{er} août 2013. Après une carrière dans la logistique, il a été nommé en 2003 chef d'état-major du CdA. En 2011 il a été nommé attaché de défense à Rome. Ci-contre: le brigadier Wanner visite l'EUFOR ALTHEA en Bosnie Herzégovine.

International

Stabiliser et prévenir

Bri Peter Wanner

Chef des Relations internationales de la Défense (RI D / IB V)

Comment se passe la répartition des rôles lors de la gestion des défis internationaux entre le ministre de la Défense, le CdA et vous-même. Quelles sont les interactions entre vous ?

Tout d'abord, je tiens à souligner que l'Armée est un instrument de politique de sécurité et de politique extérieure de la Suisse. Son action s'inscrit ainsi dans un cadre politique et légal précis. Dans ce contexte, ma tâche principale est la préservation et la mise en œuvre des intérêts de l'Armée suisse - et par là-même de la Suisse - dans le cadre des contacts internationaux.

C'est la raison pour laquelle un dialogue étroit et régulier existe avec la conduite de la politique de sécurité du DDPS, le Chef de l'Armée, le Commandement de l'armée, le Service de renseignement de la Confédération et le Département fédéral des affaires étrangères. Les Attachés de défense et les représentants militaires suisses à l'étranger jouent un rôle essentiel dans le maintien des relations avec les Etats et les organisations internationales auprès desquels ils sont accrédités.

En 2010, le rapport de politique de sécurité prônait un accroissement de l'engagement en faveur de la Promotion de la Paix, avec un effectif disponible entre 500 et 1'000 AdA. Aujourd'hui, seuls 300 à 350 AdA sont en mesure d'intervenir. Comment expliquez-vous cette inertie ?

Il convient d'être prudent, de ne pas générer de fausses impressions lorsque de tels chiffres sont évoqués: le total de 1'000 militaires à l'étranger ne s'obtient que par l'addition erronée de deux catégories bien distinctes. En effet, le Rapport sur l'armée prévoit la capacité de déployer jusqu'à 500 militaires volontaires dans le cadre du service de promotion de la paix. De plus, il prévoit la capacité de l'armée à déployer jusqu'à 550 militaires volontaires en appui à des prestations d'aide humanitaire à l'étranger. La promotion de la paix et l'aide humanitaire ne sont pas les mêmes missions. C'est

la raison pour laquelle cette addition est erronée.

En revanche, il peut être affirmé que l'Armée a rempli sa mission dans les deux domaines. Avec l'appui du Centre de compétence SWISSINT, elle est en mesure de recruter, instruire, équiper et de déployer jusqu'à 500 militaires pour des engagements de promotion de la paix. Ce n'est toutefois pas l'Armée qui décide dans quel engagement de promotion de la paix elle sera engagée. C'est la tâche du Conseil fédéral et dans le cas d'un engagement armé, du Parlement.

La Suisse intervient sur plusieurs théâtres d'opération. Quel est l'intérêt démontré par les volontaires de s'engager dans le Promotion de la paix ?

La Suisse soutient diverses missions internationales de paix qui ont toutes reçu un mandat de l'ONU ou de l'OSCE. Il s'agit d'une condition posée par la loi sur l'armée. De plus, le mandat de la mission doit être conforme à la politique extérieure et de sécurité de la Suisse. C'est pourquoi il serait erroné de prétendre que la Suisse intervient, car elle n'agit pas selon sa propre initiative sur les théâtres d'opération. Elle soutient des missions ayant reçu le mandat de la communauté internationale en vue de la promotion de la paix et de la sécurité internationale.

Bien entendu, il s'agit également pour la Suisse de mettre en œuvre et de défendre ses intérêts qui s'inscrivent dans une longue tradition humanitaire. Dans ce cadre, elle s'engage de manière sélective dans le domaine de la promotion militaire de la paix; elle contribue aux efforts de stabilisation et de rétention des conflits dans certaines régions.

Comme vous l'indiquez justement, la loi prévoit également que la participation au service de promotion de la paix s'effectue sur la base du volontariat.

Les motivations peuvent être multiples au-delà de la

volonté de participer à des missions visant le maintien de la paix et de la sécurité internationale. L'année dernière, le Centre de compétences SWISSINT a effectué un sondage auprès des personnes ayant servi dans le cadre du service de promotion de la paix. Les résultats démontrent que l'engagement est attractif car :

- Il se déroule dans un contexte international. Il permet de découvrir d'autres cultures et de se familiariser avec les structures d'organisations internationales telles que l'ONU;
- Il offre la possibilité de s'engager pour le bien commun, de transmettre ses connaissances et de développer ses propres compétences;
- Il est enrichissant sur le plan personnel, notamment sur le plan social, en termes de connaissances techniques et il permet aux cadres de faire usage de leur expérience de conduite dans un environnement international;
- Il donne l'opportunité de prendre une pause sabbatique et de donner ultérieurement une nouvelle direction à la carrière professionnelle;
- Il permet de se développer sur le plan personnel et de se réaliser.

Comment sont préparés et rémunérés ces gens? Pourrait-on imaginer proposer, dans le cadre des missions de promotion de la paix, des emplois pour les étudiants durant leur temps libre?

C'est le Centre de compétences SWISSINT à Stans qui est chargé de la sélection, de la formation et de l'envoi des volontaires. Les formations varient entre six semaines, dans le cas des observateurs militaires et officiers d'état-major déployés au profit de l'ONU, et trois mois pour les contingents armés.

La rémunération s'effectue selon la fonction occupée en mission sur la base d'un contrat de travail avec SWISSINT.

Concernant les emplois pour étudiants, l'Armée ne propose pas d'engagement de courte durée durant les vacances universitaires. Toutefois, certains étudiants et étudiantes profitent de faire une pause académique pour effectuer un engagement d'un semestre au sein de la SWISSCOY.

Le contrôle des armements est un défi majeur pour la Suisse, comment s'organise-t-elle pour répondre avec succès à cette mission cruciale?

D'une manière générale, la Suisse s'engage sur le plan international dans les domaines de la maîtrise des armements et le désarmement, la non-prolifération, les mesures de confiance, ou encore des initiatives visant à proscrire certains types d'armes, par exemple les armes chimiques, les mines antipersonnel ou les armes à sous-munitions.

Les accords internationaux sur la limitation ou la réduction des arsenaux militaires et des forces armées, ou sur l'élimination totale de certaines armes contribuent simultanément à la stabilisation et à la prévention des conflits et à la transparence et à la confiance; ils augmentent ainsi la sécurité des populations concernées et de la Suisse.

C'est pourquoi la Suisse poursuit une politique de respect des obligations prises dans le cadre de ces régimes.

La tenue de ces engagements doit naturellement être contrôlée par d'autres Etats partie à de tels régimes. La Suisse neutre est bien acceptée en tant qu'entité de contrôle sans agenda secret.

En 2016, l'Armée suisse va évaluer si une réadaptation est nécessaire en vue des défis actuels auxquels est confrontée la communauté internationale. Il s'agit d'assurer un positionnement correct dans la mise en œuvre des tâches de vérification et des mesures de confiance et de sécurité.

Comment analyseriez-vous la possible participation de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU? Les chances, les atouts et à quels lobbying serait-elle confrontée?

En tant qu'Etat membre de l'ONU, la Suisse a le droit de postuler pour un siège de membre non-permanent du Conseil de sécurité. Les dix sièges non-permanents sont attribués selon un système de quotas afin d'assurer une répartition équitable des régions du monde au sein du Conseil. La Suisse appartient à la région d'Europe occidentale qui peut occuper deux sièges. Un Etat est élu au Conseil de sécurité pour deux ans.

Dans ce contexte, il est encore trop tôt pour pouvoir évaluer combien d'Etats parmi notre groupe régional comptent se présenter pour l'un des deux sièges. Les chances de la Suisse restent sûrement intactes, compte tenu de son engagement intense au sein de l'ONU. Mais comme évoqué précédemment, il est encore trop tôt pour établir des déductions concrètes à ce sujet.

La Suisse est responsable, au niveau international, du rapatriement de ses ressortissants en cas de crise. Or la Suisse ne possède à ce jour aucun moyen propre pour y parvenir. Aujourd'hui avec la multiplication des conflits régionaux sur le globe, ne serait-il pas judicieux et opportun que la Suisse s'équipe d'avions de transport?

La Suisse n'est pas seule. Elle est plutôt bien intégrée dans le monde et en Europe. Il appartient aux Relations internationales de la Défense d'assurer qu'en cas de crise nous disposions de contacts directs avec les Etats qui disposent des moyens et des instruments dont vous parlez. Il est peu réaliste d'imaginer que la Suisse doive agir seule dans une telle situation.

La question de l'acquisition d'un avion de transport est une question politique. Je tiens cependant à souligner qu'un avion de transport seul ne suffirait pas. Pour le moment, les Forces aériennes suisses ne disposent d'aucune capacité importante de transport aérien. C'est pourquoi j'ai la tâche de disposer de contacts auprès d'autres Etats et d'autres forces armées afin de pouvoir, en cas de besoin, déposer des demandes d'appui. Dans ce contexte, les Attachés de défense suisses jouent un rôle important dans l'établissement de la liaison entre nous et l'Etat qui pourrait fournir un appui.

P. W.